



Les prestations pour exigences particulières (tarifs au 01/06/2024)1)

Clinique Le Moulin de Viry

TARIFS TTC		
	PRODUIT	PRIX TTC
HYGIENE ET BEAUTE		
	Trousse de bienvenue (savon 15g + shampoing 30ml +gel douche 30ml +set dentaire + peigne)	4.00 €
CONFORT		
	Kit pour blanchisserie : prestation lavage, séchage et repassage	15.00 €
	Peignoir	35
	Serviette	7.00 €
	Drap de bain	14.00€
	Gant de toilette	1.00 €
	Plaid	15.00€
	Location réfrigérateur	5.00€/ jour
EQUIPEMENTS ET SERVICES		
	Bureautique : Photocopie (recto &verso) / page A4	0.20 €
	Kit papèterie (stylo bille bleu et noir + 10 enveloppes + 20 feuilles blanches + 1 bloc note)	4.00 €
MULTIMEDIA		
	Télévision (Accès bouquet TNT 28 chaînes) / jour	6.00 €
	Télévision (Accès bouquet TNT 28 chaînes + pack CANAL+) / jour	6.50 €
	Téléphone Ouverture ligne téléphonique	5.50 €
	Wifi /semaine	15.00€
	Wifi / 3 semaines	30.00€
	Wifi / mois	40.00€
RESTAURATION		
	Repas invité	13.00 €
	Boisson Eau plate petite bouteille (50 cl)	1.00 €
	Boisson Eau gazeuse petite bouteille (50 cl)	1.50 €
SOINS DE CONFORT		
	Coiffeuse – cf. affichage devant salon de coiffure en RDJ	Tarif selon la prestation.



Les prestations pour exigences particulières (tarifs au 01/06/2024)¹⁾

Clinique Le Moulin de Viry

Salon de Coiffure (Ricozzi Claudine)

SIREN 853 511 442

Shampooing + brushing	25 €
Shampooing + coupe + brushing	35 €
Shampooing + couleur + brushing + permanente	58 €
Shampooing + couleur + coupe + brushing	55 €
Shampooing + balayage ou mèches papiers + brushing	25 €
Shampooing + balayage ou mèches papiers + coupe + brushing	45 €
Shampooing + couleur + mèches ou balayage + brushing	55 €
Shampooing + couleur + mèches ou balayage + coupe + brushing	60 €
Shampooing + coupe + séchage homme	17 €

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »